

# Promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques

## Déclaration du groupe de la coopération

Parce qu'elle engage l'efficacité de l'action publique et, au-delà, la préservation de l'intérêt général, la question de l'évaluation des politiques publiques est devenue centrale : qu'évalue-t-on ? Comment évalue-t-on ? Qui évalue ? Pour quoi faire ?

L'année internationale de l'évaluation décrétée par l'ONU veut faire de l'évaluation, un outil pour éclairer la décision publique face au défi de la maîtrise budgétaire. Il s'agit de produire des connaissances sur les actions publiques et leurs effets, dans le double but d'aider les décideurs à les améliorer et de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur ; l'évaluation se distingue en cela d'un audit comptable et constitue un outil d'accompagnement des transformations et des innovations. Pour le groupe de la coopération, l'évaluation doit être mise au service de la redéfinition des missions d'un État qui doit être stratège et régulateur dans un monde complexe et mondialisé.

Inspirée des pays anglo-saxons, l'évaluation en France a trouvé un nouveau souffle lié à la territorialisation des enjeux et à la réforme de l'action publique. L'avis souligne que contrairement à une idée répandue, les pratiques et organismes d'évaluation existent dans notre pays, mais restent insuffisamment connus et utilisés.

Au-delà des enjeux techniques et institutionnels, il s'agit bien de promouvoir une culture de l'évaluation. Le temps politique ne coïncide pas nécessairement avec le temps long requis. Se pose aussi la question de la traduction effective dans la décision politique des conclusions d'une évaluation.

La pratique de l'évaluation demande des compétences spécifiques, notamment pour analyser les effets de l'action publique et pour tenir compte des attentes des acteurs sociaux et économiques, plurielles voire contradictoires. C'est pourquoi il convient de renforcer la formation dans ce domaine. L'avis souligne la nécessité d'une approche pluraliste et indépendante.

Dans la cartographie très complète des acteurs concernés, le CESE occupe une place spécifique depuis la loi organique de juin 2010. Ces nouvelles compétences se sont traduites par la création de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, et par quelques avis avec un caractère évaluatif réalisés dans les sections. Ces travaux ont été de grande qualité, mais la question de la capacité du CESE à remplir une fonction d'évaluation plus généralisée avec ses moyens propres reste posée. Nous devons également réfléchir à intégrer dans le *Rapport annuel sur l'état de la France* un volet sur l'évaluation des politiques publiques. En raison de la valeur ajoutée de notre

institution liée à sa composition et ses compétences, une collaboration du CESE avec d'autres instances, nous paraît une piste à approfondir pour la prochaine mandature, à l'image du travail accompli avec France Stratégie sur les indicateurs complémentaires au PIB.

L'évaluation des politiques publiques répond au souci de transparence et d'exigence accrue des citoyens, et doit contribuer ainsi à restaurer la confiance dans l'action politique. Dans cette démarche notre institution, forte de sa spécificité, doit trouver sa place.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.